



REGLEMENT DU LOTO

ARTICLE 1

Les parties comportent 3 lots qui seront distribués dans l'ordre prévu. Un lot pour une ligne / un lot pour deux lignes / un lot pour trois lignes (le carton complet).

Une partie « Qui perd gagne » ; à chaque numéro tiré, le(s) joueurs(s) rend(ent) le(s) carton(s) où se trouve le numéro annoncé. Le joueur possédant la dernière carte restante est le gagnant.

ARTICLE 2

Un seul gagnant par partie (ex-æquo possible). Impérativement, le gagnant doit se signaler dans la seconde qui suit la sortie du dernier numéro qui vient de le faire gagner, la main levée et en criant très fort en direction du podium. Il appartient au gagnant de s'assurer qu'il a bien été entendu du podium et ce, avant la sortie du numéro suivant. A défaut, son tour sera perdu.

ARTICLE 3

Le dernier numéro tiré doit impérativement figurer sur la ou les lignes gagnantes, du ou des gagnants, sous peine de nullité. Un carton ne pourra être déclaré gagnant qu'après avoir été contrôlé par un membre de l'organisation.

ARTICLE 4

En cas d'ex-æquo, le gagnant est désigné par tirage au sort.

ARTICLE 5

Le tirage au sort se fera par un membre de l'organisation à l'aide d'un jeu de 54 cartes, la plus élevée l'emportant.

ARTICLE 6

Les cartons sont valables pour toute la manifestation.

ARTICLE 7

L'achat des cartons pourra se faire pendant toute la manifestation.

ARTICLE 8

Tous les litiges seront réglés par BCS Handball, association organisatrice.

ARTICLE 9

Ne démarquez pas avant d'y avoir été invité par l'animateur, les réclamations éventuelles ne seront pas recevables.

ARTICLE 10

Toutes les cartes ne correspondant pas à la série identifiée seront considérées comme nulles.

ARTICLE 11

Toutes les cartes sont propriété de BCS Handball et seront récupérées à la fin de la manifestation.

ARTICLE 12

Le fait de participer à cette soirée implique l'acceptation pure et simple de ce règlement.